



Saint-Emilion, le 25 octobre 2021
Communiqué de Presse

Le Tribunal Correctionnel de Bordeaux, après 9 années de procédure, vient de rendre une décision concernant une plainte pour prise illégale d'intérêt dans le cadre du classement de l'AOC Saint-Emilion Grand Cru.

Alors que le Procureur de la République avait souligné dans son réquisitoire l'absence de preuves et d'agissements positifs frauduleux dans ce dossier, le Tribunal estime que les échanges entre le Conseil des Vins de Saint-Emilion et l'INAO justifient la condamnation d'Hubert de Bouard qui était membre à l'époque des deux instances.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion rappelle que ces interventions avaient pour objectif de porter la demande collective de maintien et de sécurisation de la procédure de classement.

La position du tribunal pose pour l'avenir la question de la compatibilité pour un professionnel d'être présent dans une structure telle que l'INAO qui pourtant depuis son fondement en 1936 se caractérise par une double gouvernance qui associe pouvoirs publics, professionnels et ODG et ce afin que les professionnels puissent apporter leur expérience et leur vision.

On peut penser qu'en fonction de ce jugement les règles qui prévalaient dans la gestion de l'INAO en 2012 et jusqu'à ce jour ne seront plus les mêmes dorénavant. Les professionnels tels Hubert de Bouard en son temps, qui s'engagent dans la défense et l'intérêt collectif devront veiller à ne pas prendre ou inciter à prendre des décisions ou orientations pour lesquelles ils pourraient se voir demain attaqués et condamnés. Cela risque de freiner voire remettre en question bien des engagements professionnels bénévoles qui sont pourtant la force de nos appellations.

Cette condamnation ne remet pas en cause la légitimité du classement dont la légalité relève de l'appréciation du juge administratif.

L'ensemble du travail de sécurisation par l'INAO de la procédure de classement, conforté par les différentes décisions des juridictions administratives, doit permettre de poursuivre sereinement l'élaboration du prochain classement qui doit voir le jour en 2022.

Ce classement est depuis son origine d'une grande modernité et est le seul à être revu tous les 10 ans.
